

**NOTE D'INFORMATION  
MODE DE PAIEMENT CHOISI PAR LA FAMILLE**

JE CHOISIS LE MODE D'INSCRIPTION	<input type="checkbox"/> <b>PAIEMENT EN PRELEVEMENT AUTOMATIQUE</b>	<input type="checkbox"/> <b>AUTRES PAIEMENTS (espèces- chèques- chèques vacances)</b>
<p><b>Quels sont les documents à fournir avec le dossier d'inscription ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le dossier 2021-2022 (dûment rempli et signé).</li> <li>✓ La fiche sanitaire ci-jointe dûment remplie et signée.</li> <li>✓ Une attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois (numéro allocataire et quotient familial).</li> <li>✓ Le carnet de santé de votre (vos) enfant(s).</li> <li>✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.</li> <li>✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile.</li> <li>✓ Votre livret de famille.</li> <li>✓ Le justificatif PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).</li> <li>✓ Copie de l'extrait de jugement (en cas de divorce, de tutelle, de garde de l'enfant ...), le jugement devra comporter :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mention précisant à qui est confié la garde légale de l'enfant.</li> <li>- La mention précisant l'autorité parentale conjointe ou exclusive sur l'enfant.</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>Documents pour le Prélèvement Automatique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ RIB (avec n° IBAN et n° BIC ou SWIFT)</li> </ul>	
<p><b>Les périodes d'inscriptions ?</b></p>	<p>Réservation possible à la journée, à la semaine, au mois ou de septembre à juillet,</p> <p>Réservation possible à la journée, à la semaine, au mois.</p> <p><u>Pour le périscolaire matin, midi, soir et les mercredis :</u>          Pour des raisons de préparation et d'organisation, les inscriptions doivent être effectuées la veille avant 9h30 (jour scolaire) pour l'ensemble des services proposés. Par contre, le délai d'inscription est de 48h (jour scolaire) pour la commande de repas.</p> <p><u>Pour les vacances scolaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Clôture des inscriptions 2 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil.</b></li> <li>• Inscription possible après en fonction de nombre de place disponible.</li> </ul>	
<p><b>Comment faut-il réserver ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- au secrétariat</li> <li>- par mail <a href="mailto:smael.accueil@le-peage-de-roussillon.fr">smael.accueil@le-peage-de-roussillon.fr</a></li> <li>- par téléphone</li> </ul>	<p>Uniquement au secrétariat du SMAEL</p>
<p><b>Puis-je faire des modifications ?</b></p>	<p>Oui, les modifications/annulations peuvent se faire par mail, par téléphone ou à l'accueil, dans le respect des délais.</p>	<p>Seuls les reports pour la même activité et sur le même mois sont autorisés, dans le respect des délais.</p>
<p><b>Quels sont les délais de modifications ?</b></p>	<p><b>Les annulations doivent être effectuées au minimum 7 jours à l'avance.</b></p> <p>L'annulation est limitée à 5 jours sur la période de l'été, par enfant, et quel que soit le nombre de services annulés.</p> <p>En cas de difficultés professionnelles ou familiales, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents de l'accueil.</p>	
<p><b>Si mon enfant est absent ?</b></p>	<p>Toute absence d'un jeune/enfant inscrit devra être justifiée par un document officiel (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.) à transmettre à l'accueil avant la fin du mois concerné afin de pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- annuler la facturation (pour les familles en prélèvement automatique).</li> <li>- procéder à un report (pour les familles ayant réglé en espèces ou en chèque).</li> </ul> <p>Pour les absences non justifiées et les annulations hors délai, le remboursement ne sera pas effectué.</p>	
<p><b>Quel est le mode de paiement ?</b></p>	<p align="center"><b>Prélèvement automatique, facturation en fin de mois.</b></p>	<p><b>Règlement de la totalité des réservations au moment de l'inscription au secrétariat du SEJ soit en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Espèces</b></li> <li>- <b>Chèques (bancaire ou postal)</b></li> <li>- <b>Chèques vacances</b></li> </ul>